



HBC CROLLES
SAISON 2018/2019
INSCRIPTION – 18 ANS



INFORMATIONS IMPORTANTES

Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la prise en charge effective de leurs enfants par l'encadrement du club.

La responsabilité du HBC CROLLES cesse dès la fin des activités.

Le club n'est pas responsable des vols éventuels lors des entraînements ou des matches.

Le bureau, afin de préserver l'éthique sportive du club, a pris la décision de ne plus couvrir les amendes liées aux commissions de discipline. De ce fait, toute sanction financière sera à régler par le joueur lui-même ou son représentant légal.

En effet, à un moment où certains clubs voient ce type de violence se multiplier, le HBC CROLLES tient à souligner par cette décision, l'optique sportive dans laquelle il se situe. D'autre part, quelques débordements, rares mais inadmissibles, nous forcent à rappeler à tous, licenciés, supporters, parents, que leur rôle leur interdit formellement toute attitude ou propos insultants à l'égard des arbitres mais aussi des adversaires et de leurs supporters.

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) responsable de l'enfant AUTORISE :	OUI	NON
Le HBCC à prendre en charge mon enfant lors des entraînements		
Le HBCC à prendre en charge mon enfant lors des compétitions, les déplacements s'effectuant en véhicule particulier.		
Le responsable de l'équipe de mon enfant à prendre toutes dispositions quant à l'hospitalisation dans l'établissement médical le plus proche.		
Le HBCC à photographier mon enfant lors des événements sportifs de la saison et à diffuser les photos sur le site internet du club et sur différents supports visant à promouvoir la pratique du handball à Crolles (calendriers, affiches...)		
Je m'engage à participer au cours de la saison aux déplacements de mon enfant avec mon véhicule personnel selon mes disponibilités d'emploi du temps.		

J'autorise tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

Date :

Signature du Responsable Légal :